



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE PLOBSHEIM

Avis de concession de service  
Délégation de service public

**1. Identification de l'autorité délégante :**

**Commune de PLOBSHEIM**

1, rue du Moulin - 67115 PLOBSHEIM  
Tél. : 03 88 98 50 21 / Mail : [accueil@plobsheim.fr](mailto:accueil@plobsheim.fr)  
Représentée par : Madame Michèle LECKLER, Maire

**2. Objet de la délégation de service public :**

- Lot 1 : Gestion et exploitation de la maison de l'enfant – crèche et halte-garderie
- Lot 2 : Gestion et exploitation d'un accueil de loisirs périscolaire et d'un accueil de loisirs extrascolaire
- Lot 3 : Animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans

**3. Procédure :**

Délégation de service public passée en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT et en application des articles L.3100-1 du Code de la commande publique, relatifs aux contrats de concession. Il s'agit d'une procédure restreinte

**4. Durée de la délégation :** 5 ans

**5. Prise d'effet de la délégation :** 1<sup>er</sup> septembre 2021

**6. Caractéristiques principales des contrats :**

- Lot 1 : Gestion d'un service multi accueil des enfants de moins de 6 ans composé de 22 places dont 21 pour l'accueil régulier et 1 place pour l'accueil occasionnel.
- Lot 2 : Accueil périscolaire fonctionnant en période scolaire du lundi au vendredi durant la pause méridienne avec repas puis après la classe jusqu'à 18h30 avec goûter. L'accueil de loisirs périscolaire fonctionnera les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h40 à 13h40 avec repas et de 16h10 à 18h30 avec goûter, mercredi de 8h00 à 18h30 avec repas et goûter ou de 8h00 à 14h00 avec repas. L'accueil de loisirs extrascolaire fonctionnera durant les vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et 5 semaines durant les vacances d'été.
- Lot 3 : Animation socio-éducative en direction des adolescents entre 10 à 18 ans avec pour objectif d'animer un pôle dans lequel les jeunes concernés trouvent un lieu identifié de rencontres et d'échanges et la possibilité d'élaborer des projets en commun. Permanence d'accueil, hors congés scolaires : mercredi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 16h00 à 20h30. D'autres horaires d'ouverture peuvent être mis en place selon les événements et la programmation des activités, notamment durant les vacances scolaires.

**7. Condition de participation : Composition du dossier des candidats :**

- Lettre de candidature (formulaire DC 1)
- Pouvoir et/ou délégation de pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- Extrait K Bis ou document similaire datant de moins de 3 mois
- La déclaration sur l'honneur prévue à l'article R 3123-16 du Code de la Commande publique par laquelle le candidat déclare qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.3123-1 à L.3123-5-5 et L.3123-7 à L.3123-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail

- Attestations sur l'honneur requises par les articles L. 3123-1 à 5 et L. 3123-7 à 13 du CCP, relatives à divers cas de condamnations pénales définitives, liquidation, au redressement judiciaire, à la lutte contre le travail illégal, et à diverses interdictions de soumissionner
- Attestation de régularité fiscale émanant de la direction générale des finances publiques
- Les attestations de régularité sociale et de vigilance délivrées par les organismes chargés du recouvrement des cotisations sociales
- Attestations d'assurance en cours de validité
- Une présentation des garanties professionnelles et financières du candidat, ainsi que les moyens (humains, matériels et techniques) lui permettant d'assurer l'exécution, la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public
- Un dossier de références récentes (2016 à 2020)
- Une note de motivation sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'ensemble de l'activité déléguée

**8. Critères d'appréciation des candidatures :**

La sélection des offres de candidats se fera principalement sur l'examen des références :

- En matière de gestion et d'exploitation de crèche et halte-garderie pour le lot 1,
- en matière de gestion et d'exploitation d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour le lot 2,
- en matière d'animation, de gestion et d'exploitation d'espaces jeunes pour le lot 3,
- pour l'ensemble des lots : examen des garanties financières, des compétences et des moyens des candidats et appréciation de leur aptitude à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers.

**9. Sélection des offres de candidats :**

Au vu de leurs références et de leurs garanties professionnelles et financières, la commune de Plobsheim dressera la liste des candidats admis à présenter leur offre.

Le dossier de consultation sera ensuite adressé gratuitement aux candidats sélectionnés.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats.

**10. Communication :**

Les candidatures doivent être envoyées sous pli recommandé ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de Plobsheim**

1, rue du Moulin – 67115 Plobsheim  
Avec la mention « Candidature pour la délégation de service public – Lot n° .... »

**11. Date limite de réception des candidatures :**

**Vendredi 11 décembre 2020 à 12 heures**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE PLOBSHEIM

**12. Renseignements :**

Les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Mairie de Plobsheim – Madame Valérie SCHOCH  
Tél. : 03 88 98 79 55 - Mail : [dgs@plobsheim.fr](mailto:dgs@plobsheim.fr)

**13. Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de STRASBOURG  
31, avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 21 23 23 – Mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**14. Date de publicité :** 06 novembre 2020